



Pour votre code du travail, vos conventions collectives, **Toutes et tous en grève et en manif le 21 septembre !**

Le 12 septembre, des centaines de milliers de salarié-e-s se sont mobilisé-e-s contre la destruction du Code du travail et des conventions collectives. Les verrier-e-s et céramistes ont été nombreuses et nombreux dans l'action. Ils et elles ont conscience de la réalité de la loi travail sauce Macron :

La Loi Travail XXL n'est en rien une loi pour l'emploi mais bien pour le profit des grandes entreprises.

La Loi Travail XXL, c'est :

- La précarité à tous les étages ;
- Le permis de licenciement à tout-va ;
- Les questions de santé et de conditions de travail passées à la trappe ;
- Le retour de la loi de la jungle avec un Code du travail par entreprise ;
- L'aggravation des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Quelques exemples :

- Contrats aidés : un plan social de suppression de plus de 150 000 emplois qui ne dit pas son nom ;
- Supprimer ces emplois n'enlève pas les besoins des services publics ;
- Les supprimer met aussi en péril tout le tissu associatif de notre pays, qui est un maillon essentiel de lien social ;
- Beaucoup de ces salarié-e-s vont passer du statut de précaires à celui de sans-emplois ;
- **Au contraire, la CGT porte l'exigence de la transformation de tous ces contrats précaires en emplois pérennes avec des salarié-e-s sous statut ou CDI.**

Avec ces ordonnances, l'entreprise Smart, en Moselle, n'aurait pas été obligée de proposer à la signature de chacun-e des salarié-e-s un avenant à son contrat de travail pour passer aux 39 heures payées 37. Un simple accord d'entreprise sous la menace d'une fermeture du site ou de licenciements suffirait pour mettre tou-te-s les salarié-e-s au pas sans avoir besoin d'un consentement individuel.

Avec ces ordonnances, un accord d'entreprise peut baisser le montant de votre salaire en toute légalité en s'attaquant aux primes d'ancienneté, 13e mois, indemnités de départ en retraite... Le salaire de votre bulletin de paie n'est plus celui de votre contrat de travail.

Avec ces ordonnances, un accord de branche pourrait fixer librement pour les CDD le nombre de renouvellements avec, à chaque fois, une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans : adieu CDI pour les jeunes ! Comment, dans ces conditions, se projeter dans l'avenir, payer un loyer, emprunter, fonder sereinement une famille ?

Les contre parties mises en avant par Macron, n'en sont pas !

Exemple : la pseudo revalorisation des Indemnités de licenciement.

Contrairement aux déclarations publiques de Murielle Pénicaud, les indemnités légales de licenciement ne seront pas revalorisées de 25 % pour tou-te-s. À partir de dix ans d'ancienneté, elles resteront bloquées à un tiers de mois de salaire ! **Le gouvernement nous ment !**

La CGT propose au contraire de mener le combat pour gagner le Code du travail du 21^{ème} siècle, la réduction du temps de travail à 32h et la 6^{ème} équipe, la reconnaissance de la pénibilité et du départ en retraite à 55 ans, la sécurité sociale professionnelle, et le renforcement des droits des salarié-e-s dans tous les lieux stratégiques de l'entreprise !

Pour cela la mobilisation est urgente et indispensable.

Le 21 septembre, Verrier-e-s et Céramistes, soyons mobilisé-e-s en faisant grève et en participant aux manifestations interprofessionnelles pour gagner les droits et le Code du travail du 21^{ème} siècle et de progrès social !